

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

29 NOV / 6 DÉC
2018



je vote!

POUR DÉFENDRE MES DROITS

LE DÉCLIC



**FÉDÉRATION
DES FINANCES**





FÉDÉRATION
DES FINANCES

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

29 NOV / 6 DÉC
2018

*De l'importance de votre voix
au Comité Technique Ministériel*

Comme pour l'ensemble des agents publics, du 29 novembre au 6 décembre 2018, tous les agents des directions des ministères économiques et financiers seront appelés à élire leurs représentants dans les différentes instances représentatives du personnel : Comités Techniques, CAP, CCP.

Même si l'échéance est encore un peu lointaine, il nous apparaît important de vous alerter dès maintenant à la fois sur les nouveaux modes d'organisation et les enjeux des scrutins.

→ CE QUI CHANGE

■ L'instauration du vote par voie électronique du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Pour pouvoir accéder à la plateforme électorale à partir du 29 octobre, il vous sera nécessaire :

- ▶ De créer un identifiant composé de trois numéros de votre compte de Sécurité Sociale
Exemple : 2 60 11 04 250 159 68 ➔ votre identifiant sera 056.
- ▶ De créer un mot de passe de **12 caractères minimum**.

■ Une représentation équilibrée femmes/hommes obligatoire sur les listes présentées aux suffrages.

Avec **56,68 % d'électrices et 43,32 % d'électeurs** dans les directions de Bercy, chaque liste présentée par les fédérations syndicales à l'élection du Comité Technique Ministériel devra être composée de **17 ou 18 Femmes et de 12 ou 13 Hommes**.

→ POURQUOI JE VOTE AU CTM ?

Tous les scrutins sont capitaux pour élire vos représentants appelés à défendre vos intérêts individuels et collectifs, **mais seule l'élection au Comité Technique Ministériel permet d'établir la représentativité des organisations syndicales à Bercy** et par conséquent les droits et moyens attribués à chaque fédération ministérielle.

www.financesfo.fr

*De l'importance de votre voix
au Comité Technique Ministériel*



LES CHAMPS DE COMPÉTENCES OUVERTS À NÉGOCIATION AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL SONT :

L'organisation et le fonctionnement
des services

La gestion prévisionnelle
des effectifs, des emplois
et des compétences

Les règles statutaires

Les évolutions technologiques
et méthodes de travail

La formation professionnelle

La politique indemnitaire
et ses critères de répartition

L'insertion professionnelle

L'égalité professionnelle,
la lutte
contre les discriminations

La protection sociale
complémentaire.

Depuis la réforme de 2010 et la fin du paritarisme dans les Comités Techniques, seuls les représentants du personnel « titulaires » peuvent émettre un vote en séance.

➔ FO FINANCES À BERCY EN 2018 C'EST :

■ Au niveau national

- ▶ 3 élus au Comité Technique Ministériel
- ▶ 3 représentants au Comité National de l'Action Sociale
- ▶ 2 sièges au CHSCT-Ministériel

■ Au niveau local

- ▶ 169 représentants dans les Comités Départementaux de l'Action Sociale,
- ▶ 171 représentants dans les CHSCT départementaux et spéciaux

➔ FO C'EST ÉGALEMENT UNE PRÉSENCE DANS L'ENSEMBLE DES COMITÉS TECHNIQUES DIRECTIONNELS NATIONAUX ET LOCAUX :

■ Ministériels : DGFIP, DGDDI, INSEE, DGCCRF, SCL, Administration Centrale, DGT,

■ Interministériels : DREAL, DD(CS)PP, DIRECCTE

POUR DÉFENDRE MES DROITS

LE DÉCLIC  
FÉDÉRATION
DES FINANCES